

ANIMATEUR ASSISTANT D'ÉQUITATION



Code diplôme :
56X33501

Mise à jour : 26 novembre 2019

Durée de la formation

490 heures sur 10 mois complétée par la formation en entreprise pendant la durée du Contrat d'apprentissage

Organisation pédagogique

Formation par la voie de l'apprentissage.
Pédagogie de l'alternance.

Niveau de sortie*

5

*Cadre Européen des Certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Entreprises d'accueil

Centre équestre

Les +

Diversité des sites de formation de nos structures équestres (manèges, carrières, cavalerie adaptée en techniques équestres et pédagogiques)
Mise en situation réelle
Formateurs et compétiteurs de qualité (BEES2, experts fédéraux, Licence ...)
Intervenants extérieurs reconnus
Des cours complets et structurés, évolution et concrétisation des connaissances
Une écoute de qualité avec l'équipe de formation pour vous soutenir tout au long de votre cursus
Un suivi adapté avec soutien pédagogique personnalisé
Formation en apprentissage en milieu professionnel

Votre Unité de Formation :

UFA DE SURY LE COMTAL
1 rue du Petit Lavoir
42450 SURY LE COMTAL

Tel 04 77 30 83 12

Mail : sury-le-comtal@cneap.fr

Site internet : <https://www.lycee-saintandre.fr>

CFA de rattachement :

CFA CréAp (siège régional) - 4 rue de l'oratoire - 69300 Caluire et Cuire
tél. 04 72 10 94 07 - mail cfa.creap@cneap.fr
Association loi 1901 - Numéro UAI : 0693764S N° SIRET : 50304921500026





1 OBJECTIFS

L'objectif de ce programme

- Participer à l'animation des activités équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Accueillir les différents publics du centre équestre, du poney club et assure la promotion des activités et des animations de la structure.
- Assurer l'alimentation, l'abreuvement; l'entretien des litières, les soins courants et le travail des équidés dont il a la charge
- Entretien des installations, le matériel et les aires de travail, et contribue à la propreté générale de la structure qui l'emploie.

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- . D'animer des séances d'équitation pour les niveaux galop 1 à 4 et de remplir les fonctions ci dessus.



2 CONDITIONS DE RÉUSSITE

Travail personnel, assiduité en formation
Validation modulaire, des 5 Unités Capitalisables



3 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENTRÉE EN FORMATION

Pré requis :

Niveau d'entrée :

- Galop 6
- Etre âgé de 15 à 29 ans ou en situation de handicap ou créateur d'entreprise,
- Avoir signé Contrat d'Apprentissage (CDD ou CDI),
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription :

- Dossier de candidature complété,
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des pré-requis,
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant CERFA FA13 Contrat d'apprentissage ou à défaut Attestation d'engagement de l'employeur.

Individualisation du parcours :

- Test d'entrée
- Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique.
- Convention de complément de formation dans une tierce entreprise si l'activité de l'entreprise ne couvre pas tous les champs du programme de formation.
- Modulation de la durée du contrat : de 6 mois à 3 ans en fonction du positionnement, jusqu'à 4 ans pour les personnes en situation de handicap.



4 CONTENUS DE FORMATION

	Disciplines du référentiel du diplôme ou du titre / modules d'enseignement (ECTS) (*)	Répartition prévue en nombre d'heures
		1 an
Enseignements professionnels ou spécifiques	Module 1 : Accueil, encadrement, animation	250
	Module 2: Équitation, travail à pied	75
	Module 3: connaissances, soins et entretien des chevaux	115
	Module 4: Environnement institutionnel et réglementaire, la fédération, le club	50
	Total annuel	520



5 ÉVALUATION

Afin d'aider l'alternant.e à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre : contractualisation du parcours, évaluation en centre de formation et en entreprise, entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Adaptation aux situations de handicap : session d'examen adaptée.

Unités Capitalisables	Forme
UC 1 - Validation des compétences en stage	En situation professionnelle
UC 2 - Dossier pédagogique et connaissance des publics	Soutenance devant un jury
UC 3 - Animation	En situation professionnelle
UC 4 - Exigences techniques	En situation professionnelle
UC 5 - Réglementation Santé et Bien être pour le Transport des équadés	Épreuve écrite (QCM)





6 MOYENS TECHNIQUES & HUMAINS

Équipement matériel :

- . Salles de cours équipées vidéo projection, Espace numérique
- . Plateau technique : la partie équestre se déroule en centre équestre avec une cavalerie adaptée aux épreuves techniques et pédagogiques

Formateurs :

Nom prénom	Diplôme	Unités Capitalisables
Richard Vincent	BEES 1	UC1/UC2/UC3/UC4/UC5
Emmanuelle Fessy	BEES2	UC1/UC2/UC3/UC4/UC5
Pierre Chapuis	BEES 1	UC4



7 RÉFÉRENCES

Ouverture en apprentissage en septembre 2019

Le taux de réussite, d'insertion professionnelle, de satisfaction globale des maîtres d'apprentissage et des Apprenti.es seront disponibles à partir de 2021



8 APRÈS LA FORMATION

Suites de parcours possibles :

BPJEPS

Débouchés professionnels :

Travail en centre équestre ou emploi demandant une connaissance équestre (sellerie...)



Déroulement de l'action de formation

Dates de formation :

- 1 an : du 01/09/2019 au 08/07/2020

Rythme de l'alternance : 2 jours / semaine en UFA/ 4 jours en Entreprise

Mixité des publics en formation : Apprentis et stagiaires de la formation professionnelle

Conditions d'inscription

Nombre de places : 15

Modalités pratiques de positionnement sur le dispositif de formation par alternance :

- Réunion d'information collective
- Entretiens individuels de positionnement : mai à juillet
- Ateliers d'accompagnement à la recherche d'un contrat le cas échéant

Équipement

• **Restauration :**

Salle de pause méridienne équipée

• **Hébergement :**

Le Lycée Saint André accueille environ 230 internes
Soutien scolaire, soirées thématiques, télévision-vidéo et sorties

• **Transport :**

Situé à 20 km de St Etienne et 10 km de Montbrison, le lycée est desservi par le réseau de transports depuis St Etienne : Bus Ligne 111, Gare SNCF Sury le comtal

Nous rejoindre de Lyon Part Dieu

Le lundi une navette démarre à 9h30 de Lyon part Dieu pour rejoindre le lycée.

Le vendredi une navette démarre à 15h15 du lycée pour rejoindre Lyon Part Dieu.

Transport en commun Bus N° 111

St Etienne -Montbrison.

En voiture autoroute A72 sortie Montbrison

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES...

Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant.e.s et le métier préparé.

Avant chaque période en entreprise, l'alternant.e part avec un projet d'acquisition dont il doit rendre compte systématiquement à son retour. Une relation étroite s'opère entre les apports du CFA et l'expérience en entreprise.

L'équipe éducative prépare l'alternant.e aux exigences du monde de l'entreprise. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Deux visites de suivi annuelles sont menées par les formateurs, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage. Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations de résolution de problèmes individuelles et collectives, la mobilisation des savoirs sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant.e (plan de travail, auto-évaluation).



10 MODALITÉS FINANCIÈRES

Aucun frais de scolarité :
formation financée par la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Rémunération/Statut salarié - apprenti.e :

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019

Année d'exécution du contrat/ Age de l'apprenti	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%	100% *
2 ^{ème} année	39%	51%	61%	100% *
3 ^{ème} année	55%	67%	78%	100% *

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

POUR L'APPRENTI.E :

- 1 - Le salaire de l'apprenti est exonéré de charges sociales ce qui signifie que le salaire brut est le même que le salaire net.
- 2 - Carte Etudiant des métiers donnant accès à certaines réductions.
- 3 - L'apprenti peut bénéficier d'aides :
 - Pour l'acquisition du 1^{er} équipement
 - Pour l'hébergement
 - Pour la restauration
 - Pour la mobilité internationale
 - Une allocation en cas de logement indépendant
 - Une participation au permis de conduire de 500€ versée directement par le CFA à l'auto-école.

POUR L'EMPLOYEUR, AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS PRIVÉS DE MOINS DE 250 SALARIÉS :

Site à consulter :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/